

Réunion du 26 septembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 80
Nombre de votants : 88

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Karine VIZOSO (suppléante de M. Mathias DUCAMIN), Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Anita BEUSTE, Jean-Pierre BOUNINE, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Mathieu BESINAU (suppléant de M. Nicolas LAPUYADE), Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Mathias DUCAMIN, Monique LARRADET, Laurent COUBLUCQ (pouvoir à M. Jérôme LAY), Didier REY (pouvoir à M. Robert HAGET), Corinne CARRIAT (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS (pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Luis Miguel CONEJERO (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Madeleine PICHAREAU (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Jean-Jacques SENSEBÉ (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Nicolas LAPUYADE, Jérôme LAY, Valérie CAMPAGNE-IBARCO, Gérard DUCOS (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Maïthé MIRASSOU.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 11 : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2016-2022 : APPROBATION DU BILAN FINAL

Rapporteur : M. Michel OLIVÉ

Dans le cadre de sa compétence « Politique du logement et du cadre de vie », la communauté de communes de Lacq-Orthez a adopté par délibération du 12 décembre 2016 son Programme Local de l'Habitat (PLH), document stratégique et de programmation territoriale permettant de décliner les objectifs du projet de territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez en matière d'Habitat.

Ce PLH, qui se termine, avait défini un projet où attractivité (pour les habitants actuels et à venir), solidarité (envers les petites et grandes communes, envers les plus jeunes comme les plus anciens ou les plus défavorisés) et durabilité (transition énergétique à prendre en compte) constituaient les objectifs à atteindre.

Pour cela, 19 actions composaient ce PLH, réparties en fonction de 5 axes stratégiques :

- assurer la cohésion du territoire dans une perspective de développement durable avec des objectifs de production de logements plus économes en ressources environnementales, intégrant une volonté de reconquête des logements vacants et le souci d'optimiser les ressources foncières,
- améliorer l'attractivité résidentielle du territoire en réalisant de nouveaux projets d'habitat social locatif et en accession contribuant à un développement équilibré du territoire,
- requalifier l'habitat social existant et l'habitat privé avec l'objectif de revitaliser les centres-villes et centres-bourgs,
- mieux répondre aux besoins des personnes en difficultés sociales et économiques ainsi que des personnes âgées,
- animer, évaluer et réajuster le cas échéant pour plus d'efficacité.

En application de l'article L302-3 du code de la construction et de l'habitation, la communauté de communes de Lacq-Orthez a établi le bilan de réalisation de son PLH qu'elle communiquera pour avis au représentant de l'État et au comité régional de l'habitat et de l'hébergement.

Ce bilan doit permettre de prendre la mesure des avancées de la politique de l'habitat mais aussi de ses limites. Les principaux enseignements devront en être tirés afin d'alimenter l'élaboration du prochain PLH.

Il a été réalisé par l'intermédiaire d'une douzaine d'entretiens auprès des acteurs de l'habitat, d'un questionnaire en ligne à destination des élus et de traitements statistiques afin de mesurer les indicateurs identifiés dans le PLH.

Une « Matinée du PLH », ouverte à l'ensemble des communes organisée le 7 juillet dernier, a permis de présenter et de partager les éléments synthétiques de ce bilan.

Le PLH qui se termine fixait deux objectifs stratégiques majeurs :

- maintenir une croissance démographique à 0,6 % par an,
- stopper la progression de la vacance des logements.

D'un point de vue strictement quantitatif, le bilan met en évidence une évolution démographique atone et une poursuite de l'augmentation de la vacance. Aucun des secteurs géographiques du PLH n'a atteint les objectifs quantitatifs fixés.

Néanmoins, les entretiens avec les acteurs et les élus notent une tendance récente différente et marquée avec une plus grande attractivité du territoire.

Les travaux d'élaboration du prochain PLH devront préciser ces évolutions.

Le bilan note un niveau de réalisation de logements locatifs sociaux significatif (94 logements HLM) dont une part importante destinée aux personnes en perte d'autonomie. Une offre nouvelle de logements locatifs privés conventionnés (une cinquantaine) et 26 logements communaux viennent renforcer le parc public HLM.

Concernant la réhabilitation du parc privé, l'un des enjeux majeurs de ce PLH, l'engagement de la collectivité a été croissant tout au long du PLH, avec une montée en charge de l'ingénierie locale et la mise en place d'opérations nouvelles telles que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) d'Orthez. Le nombre de logements réhabilités au travers des dispositifs de soutien financier successifs témoigne de l'effort de l'intercommunalité en la matière (2000 logements réhabilités dans ce cadre).

Fait marquant reflétant ce dynamisme : plus de 1400 porteurs de projets par an sont conseillés et accompagnés dans leur projet de rénovation depuis la labellisation du guichet habitat unique France Rénov' au 1^{er} janvier 2021.

Cependant, malgré ces avancées notables, l'enjeu de la rénovation des logements et de la lutte contre la vacance demeurera au cœur du prochain PLH.

Dans le cadre de ce bilan, les acteurs de l'habitat (bailleurs HLM, agents immobiliers, acteurs sociaux, etc.) ont fait part d'avancées importantes en matière d'habitat sur le territoire permettant notamment d'aborder la question du marketing territorial sur les deux villes centres d'Orthez et de Mourenx.

Toutefois, ces partenaires ont signalé leur manque de connaissance partagée et de vision territoriale globale. Le futur PLH devra tenir compte de ces éléments pour construire le projet Habitat du territoire avec toutes les parties prenantes qui le mettront en œuvre.

Le rapport du bilan du PLH détaille pour chacun des 5 axes stratégiques le niveau de réalisation des actions programmées.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** le bilan du Programme Local de l'Habitat annexé à la présente délibération,
- **d'autoriser** son Président à transmettre ce bilan au représentant de l'Etat ainsi qu'au comité régional de l'habitat et de l'hébergement,
- **d'autoriser** la mise à disposition de ce bilan auprès du public sur le site Internet de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Patrice LAURENT

